

DA 354 - 18.11

Délibération du Conseil municipal de Vernier du 18 décembre 2018

relative à un

CRÉDIT BRUT DE CHF 224'000.00 POUR L'ÉQUIPEMENT INITIAL DE L'EVE JEAN-SIMONET

Vu l'article 30, lettre m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu la nécessité d'équiper la future institution de la petite enfance de Vernier ;

vu le rapport de la commission sociale, jeunesse et petite enfance du 14 novembre 2018 ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal, par 30 OUI et 1 abstention,

décide

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 224'000.00 destiné à l'équipement initial de la future EVE Jean-Simonet ;
- 2 de comptabiliser la dépense nette de CHF 224'000.00 dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Vernier dans le patrimoine administratif ;
- 3 d'amortir la dépense nette de CHF 224'000.00 au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous les rubriques n° 54.33 dès l'utilisation du bien, estimée à 2019.

